

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 18 octobre 2023 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Patrick Bouillé
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Simon Sheehy
Ville de Pont-Rouge, Mario Dupont
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Danielle Ouellet
Municipalité de Saint-Alban, Julie Quintin
Ville de Saint-Basile, Karina Bélanger
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Daniel Perron
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Archill Gladu
Ville de St-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc
Ville de St-Raymond, Philippe Gasse
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Charles-Édouard France, directeur des finances
Lucie Godin, directrice du service de développement économique
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2023
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2023
 - 4.2 États comparatifs et résultats estimés 2023 – Acte de dépôt
 - 4.3 Tarification des services municipaux en sécurité publique – Mandat pour un avis juridique
 - 4.4 Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 États comparatifs et résultats estimés 2023 (TNO) – Acte de dépôt

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (7 règlements)

6.2 Demande d'appui de la ZIP les Deux Rives concernant un projet de « Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes pour les milieux humides riverains du Saint-Laurent de la MRC de Portneuf »

6.3 Programme d'aménagement durable des forêts – Recommandation d'une bonification de financement pour un projet d'acquisition de connaissances sur les enjeux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 Achat de licences pour les tablettes d'inspection - Régularisation de la dépense

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Projet(s) recommandé(s)

8.2 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)

8.3 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projet(s) recommandé(s)

8.4 Plan de mobilité durable intégrée – Autorisation de signer une entente avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS)

8.5 Renouvellement de l'adhésion des membres à Tourisme Portneuf pour l'année 2023-2024

8.6 Concours québécois en entrepreneuriat Défi OSEntreprendre 2024 (volet local) – Demande de participation

8.7 Appel d'offres CR 197-08-2023 Promenade-Fleuve - Fabrication des éléments signalétiques – Octroi de contrat

8.8 Programme d'aide à la restauration patrimoniale – Dossier recommandé

8.9 Convention d'aide financière du Réseau Accès entreprise Québec (AEQ) – Autorisation de signer l'Avenant 2

8.10 Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Autorisation de déposer un projet
« Signature innovation »

8.11 Mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Autorisation de déposer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 9.1 Fondation Santé Portneuf – Participation financière à la Randonnée vélo santé – Alcoa

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **8 novembre 2023** à 17 h 30
- Conseil des représentants (séance extraordinaire) – le mercredi **22 novembre 2023** à 19 h
- Conseil des représentants (séance ordinaire) – le mercredi **22 novembre 2023** à 19 h 45

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 235-10-2023

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

CR 236-10-2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 20 septembre 2023 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2023

CR 237-10-2023

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	54 744,78 \$
Service de la paie :	258 383,74 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	90 068,77 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	78 236,57 \$
▪ Tourisme :	3 456,01 \$
▪ Accès entreprise Québec :	0 \$
▪ Entreprises et organismes Portneuf – Virage numérique :	0 \$
▪ Entente et projets culturels :	30 499,99 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	7 642,91 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	36 250,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	36 250,00 \$
▪ Fonds Relève de la FQM :	0 \$
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de croissance et Fonds de soutien aux entreprises :	23 750,00 \$
▪ Fonds de soutien projets structurants :	4 500,00 \$
▪ Entente CALQ :	15 000,00 \$
▪ Stratégie Jeunesse :	178,21 \$
▪ Organismes régionaux :	2 700,00 \$
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	4 331,76 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	70 000,00 \$
▪ Devises portneuvoises :	100,00 \$
Subvention MAMH en support aux MRC et municipalités suite à la pandémie de COVID-19 :	0 \$
Baux :	104 828,95 \$
Territoires non organisés :	28,69 \$
GRAND TOTAL :	820 950,38 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2023;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 30 septembre 2023, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, greffière-trésorière

4.2 ÉTATS COMPARATIFS ET RÉSULTATS ESTIMÉS 2023 – ACTE DE DÉPÔT

CR 238-10-2023

CONSIDÉRANT que la Direction générale doit déposer, selon les modalités de la Loi 155, les états comparatifs des résultats cumulatifs de septembre 2023 avec ceux réalisés à pareille date l'année précédente, de même que les résultats estimés de fin d'année au conseil de la MRC au cours du mois précédant l'adoption du budget;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt des états comparatifs de septembre 2023 de même que les résultats estimés de fin d'année au conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – MANDAT POUR UN AVIS JURIDIQUE

CR 239-10-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a interpellé la MRC de Portneuf afin de savoir s'il est possible de facturer les frais liés aux interventions hors route aux personnes qui ont bénéficié des services;

CONSIDÉRANT que la même question se pose concernant les services de désincarcération déployés sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les conseillers régionaux du ministère de la Sécurité publique ont été interpellés à cet effet et qu'aucun avis juridique ne peut nous être transmis de leur part à ce sujet;

CONSIDÉRANT que les territoires non organisés de la MRC de Portneuf couvrent près du tiers du territoire régional et qu'un avis juridique concernant la refacturation des frais liés aux interventions hors route et à la désincarcération y est d'autant plus nécessaire;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la Direction générale à octroyer un mandat afin d'obtenir un avis juridique sur la possibilité de tarifier les services municipaux liés aux interventions de sécurité publique en milieu hors route ainsi que les services de désincarcération;

QUE la dépense soit puisée à même les surplus libres des TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 MODIFICATION AU RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CR 240-10-2023

CONSIDÉRANT que tous les clients d'un service téléphonique sont tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a adopté les dispositions législatives requises en introduisant les articles 244.68 à 244.74 à la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que ces articles édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale, donc à une municipalité régionale de comté agissant à titre de municipalité locale à l'égard de son territoire non organisé, d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, dans sa résolution numéro CR 96-04-2016 du 20 avril 2016, a adopté le Règlement numéro 366 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour les territoires non organisés de la MRC de Portneuf et modifiant le règlement numéro 317 adopté le 15 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le ministère a modifié la tarification des services 9-1-1 et exige que les municipalités modifient leur règlement actuel pour intégrer la nouvelle tarification;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion (réf. art. 244.69, LFM);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 415 a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du comité de travail du 4 octobre 2023, abrogeant le règlement numéro 366 et modifiant le texte du règlement numéro 317;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE le conseil de la MRC adopte le règlement numéro 415 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 ÉTATS COMPARATIFS ET RÉSULTATS ESTIMÉS 2023 (TNO) – ACTE DE DÉPÔT

CR 241-10-2023

CONSIDÉRANT que la Direction générale doit déposer, selon les modalités de la Loi 155, les états comparatifs des résultats cumulatifs de septembre 2023 avec ceux réalisés à pareille date l'année précédente, de même que les résultats estimés de fin d'année au conseil de la MRC au cours du mois précédant l'adoption du budget des territoires non organisés (TNO);

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt des états comparatifs et des résultats estimés 2023 des territoires non organisés (TNO) de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (7 RÈGLEMENTS)

CR 242-10-2023

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 23-315 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro 301-23 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 128-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement relatif aux dérogations mineures numéro 283 de la Ville de Portneuf;
- règlement relatif aux dérogations mineures numéro U-04-2023 de la Municipalité de Saint-Gilbert;
- règlement numéro 312-48-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carrières;
- règlement numéro 308-20-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carrières;

- règlement numéro 312-49-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DEMANDE D'APPUI DE LA ZIP LES DEUX RIVES CONCERNANT UN PROJET DE « PLAN DE LUTTE AUX PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POUR LES MILIEUX HUMIDES RIVERAINS DU SAINT-LAURENT DE LA MRC DE PORTNEUF »

CR 243-10-2023

CONSIDÉRANT la présence de plantes envahissantes à proximité des milieux humides riverains de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les plantes envahissantes sont une menace pour ces milieux sensibles en bordure du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la nécessité de mieux connaître la localisation et l'étendue des colonies de plantes envahissantes afin de mieux planifier la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP les Deux Rives a pour projet de réaliser un Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes pour les milieux humides riverains du Saint-Laurent de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le projet vise à détecter et caractériser les colonies de plantes exotiques envahissantes qui compromettent l'intégrité des milieux humides prioritaires en bordure du Saint-Laurent dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectif de réaliser un plan d'action concret qui permettra d'intervenir directement sur le territoire dans le but de contrôler, d'éradiquer et/ou de prévenir l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que ce plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes sera ensuite présenté lors d'une rencontre avec les élus et les employés des municipalités de la MRC de Portneuf afin de les sensibiliser et de leur présenter les avenues possibles pour remédier à cette problématique;

CONSIDÉRANT que les résultats du projet seront également présentés lors d'une rencontre avec les propriétaires dont les terrains touchent aux milieux humides caractérisés afin de les sensibiliser également et de planifier avec eux des projets de contrôle de plantes exotiques envahissantes qui pourraient être réalisés chez eux;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie le projet de Plan de lutte aux plantes exotiques envahissantes pour les milieux humides riverains du Saint-Laurent de la MRC de Portneuf du Comité ZIP les Deux Rives;

QUE la MRC de Portneuf s'engage à participer, par le biais de ses élus et ses employés, à une rencontre prévue à l'hiver 2025 ayant pour objectif de les informer et de les sensibiliser, d'initier des changements de pratique et d'éveiller des consciences face à la problématique des plantes exotiques envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – RECOMMANDATION D'UNE BONIFICATION DE FINANCEMENT POUR UN PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES ENJEUX DES TABLES LOCALES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

CR 244-10-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour une délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT qu'un montant résiduel de 7 813 \$ se dégage de la réalisation du projet « Fermeture de chemin forestier : Projet pilote d'acquisition de connaissances sur la méthode et les coûts réels »;

CONSIDÉRANT que la dernière année de l'entente de délégation du PADF est en cours et que si les sommes résiduelles ne sont pas investies, elles peuvent ne pas être retournées à la région dans la prochaine mouture du programme;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de financer seulement des projets visant à améliorer les connaissances sur les enjeux d'aménagement forestier durable en forêt publique qui ont trait aux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Il est proposé par Mme Julie Quintin et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise une bonification additionnelle de 7 813 \$ du financement du projet d'Étude du réseau routier et de son impact environnemental sur les milieux aquatiques sensibles pour un montant total d'aide au projet de 59 813 \$ et qu'elle autorise la signature du nouveau protocole d'entente avec le promoteur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 ACHAT DE LICENCES POUR LES TABLETTES D'INSPECTION – RÉGULARISATION DE LA DÉPENSE

CR 245-10-2023

CONSIDÉRANT qu'une dépense de 16 325 \$ pour l'achat de logiciels essentiels aux inspecteurs sur la route a été effectuée en février 2023;

CONSIDÉRANT que cette dépense ne figurait pas au budget et que la situation a été décelée lors de la préparation des états comparables;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est nécessaire afin de régulariser la dépense en autorisant le directeur des finances à puiser la somme requise à même les surplus d'exercice prévus;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur des finances à procéder à la régularisation de la dépense au montant de 16 325 \$ en puisant la somme à même des surplus d'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 246-10-2023

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 6 426 000 \$ d'ici 2022;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel addenda à l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signé le 13 octobre 2020, reconduisant le Fonds au 31 mars 2025 et totalisant une somme d'investissement de 11 394 558 \$ pour les années 2018 à 2025;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 1 432 880 \$;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans les tableaux suivants :

Aide financière remboursable				
# dossier	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
3114	Acquisition d'inventaire	60 000 \$	Donnacona	60 000 \$
	TOTAL COÛT DE PROJET :	60 000 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	60 000 \$

Subvention				
Entreprise	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf	Contribution de la MRC au programme Place aux jeunes	18 720 \$	MRC de Portneuf	18 720 \$
	TOTAL COÛT DE PROJET :	18 720 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	18 720 \$

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'aide financière remboursable ainsi que la subvention telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 247-10-2023

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 17 octobre 2023, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
Deschambault-Grondines					
#10-23-4311	125 000 \$ 5 000 \$	FLI-FLS FSE volet 2	Prêt Soutien au transfert ou à la relève d'une entreprise existante	3 S	1 TC
Pont-Rouge					
#10-23-4264	10 000 \$ 1 000 \$	FLI-FLS FSE volet 1	Prêt Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	2	-

* TC = Temps complet, TP = Temps partiel, S = Saisonnier, JS = Journalier saisonnier, R = Renouvelé.

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 248-10-2023

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse des projets reçus lors de sa réunion tenue le 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT un manque à gagner de l'ordre de 30 724 \$ entre le solde disponible du fonds et le total des demandes admissibles reçues;

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés ci-après :

Volet local					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/ admissible	Montant recommandé
PSL 2023-07	Ville de Saint-Raymond	Création d'une marque territoriale (démarche d'attractivité)	42 253 \$	15 000 \$ 15 000 \$	10 000 \$

Volet territorial					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/ admissible	Montant recommandé
PST 2023-04	Ville de Donnacona	Plan directeur 2.0 de développement du parc régional de l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier	48 175 \$	19 300 \$	15 000 \$
				19 300 \$	
PST 2023-05	Culture Saint-Casimir	Pôle Culturel Jeune Public	280 000 \$	33 000 \$	15 000 \$
				33 000 \$	
PST 2023-06	Club Actigym	Bonification des équipements	30 000 \$	15 000 \$	10 000 \$
				15 000 \$	

Volet événements touristiques						
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/ admissible	Recommandé et bonification DD	Total recommandé
PSÉ 2023-15	Festivités & Culture Cap-Santé	Marché du Noël d'Antan de Cap-Santé 2023	82 200 \$	10 000 \$	10 000 \$	11 200 \$
				10 000 \$	+ 1 200 \$ (12%)	

Il est proposé par Mme Karina Bélanger et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions d'aide liées aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 PLAN DE MOBILITÉ DURABLE INTÉGRÉE – AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS)

CR 249-10-2023

CONSIDÉRANT qu'une des mesures de la Politique gouvernementale de prévention en santé prévoit le recours à l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour soutenir les organismes municipaux dans la planification et l'aménagement de leur territoire, en développement de projets en transports actif et collectif ainsi qu'en mobilité durable;

CONSIDÉRANT que les Directions régionales de santé publique sont invitées à soumettre, avant le 6 octobre 2023, des projets au gouvernement s'inscrivant dans ce cadre;

CONSIDÉRANT que la Direction de la santé de la Capitale-Nationale a démontré un grand intérêt pour la démarche du Plan de mobilité durable intégrée de la MRC de Portneuf (PMDI) et a choisi celle-ci pour le dépôt d'un projet;

CONSIDÉRANT que cette initiative viendrait s'arrimer à la démarche en cours d'élaboration du PMDI et permettrait de la bonifier et de renforcer la prise en compte des déterminants de la santé pour la population;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC confirme sa collaboration à une éventuelle réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS) dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan de mobilité durable intégrée (PMDI);

QUE, dans la perspective d'une réponse favorable suite à la demande déposée par la DSP de la Capitale-Nationale, M^{me} Josée Frenette soit autorisée à signer l'entente de collaboration à intervenir entre la MRC et le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DES MEMBRES À TOURISME PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2023-2024

CR 250-10-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a renouvelé pour une année son entente avec Destination Québec cité (DQC) en ce qui concerne l'adhésion de ses entreprises touristiques (CR 233-09-2023);

CONSIDÉRANT que la prochaine entente de 2024-2025 ne comportera aucuns frais d'adhésion à DQC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf désire soutenir les entreprises constituant son secteur touristique pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion des membres de Tourisme Portneuf à DQC pour l'année 2024 est de 9 207 \$;

CONSIDÉRANT que cette somme est disponible au Fonds de la région de la Capitale-Nationale de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Philippe Gasse et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à payer les frais d'adhésion des membres de Tourisme Portneuf auprès de Destination Québec cité (DQC) pour une dernière année;

QUE le conseil autorise, pour une dernière année, la prise en charge complète des frais d'adhésion ci-haut mentionnés par la MRC, sans refacturation aux membres de Destination Québec cité (DQC);

QUE ladite dépense soit prélevée à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT DÉFI OSENTREPRENDRE 2024 (VOLET LOCAL) – DEMANDE DE PARTICIPATION

CR 251-10-2023

CONSIDÉRANT que le Concours en entrepreneuriat d'OSEntreprendre inclue le Défi OSEntreprendre, qui est un grand mouvement québécois faisant rayonner annuellement des milliers d'initiatives entrepreneuriales de jeunes du primaire jusqu'à l'université, de nouveaux entrepreneurs ainsi que des entrepreneurs au cheminement inspirant;

CONSIDÉRANT qu'il se déploie aux échelons local, régional et national et que sa mise en œuvre mobilise plus de 300 responsables dans les 17 régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf croie en la valeur d'un tel concours sur son territoire et que, ces dernières années, de nombreux participants de Portneuf se sont rendus aux niveaux régional et national;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, par l'entremise de son Service de développement économique, a déjà l'expérience de l'organisation de cet événement pour les années 2022 et 2023;

Il est proposé par Mme Karina Bélanger et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accepte d'être la responsable locale de l'organisation du Défi OSEntreprendre 2024 et mandate M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités, à titre de responsable de la coordination au niveau local;

QUE le conseil de la MRC demande de prévoir au budget 2024 la somme maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de l'événement au printemps prochain;

QUE cette dépense soit inscrite au budget au poste budgétaire « FRR 2024 – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62143 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 APPEL D'OFFRES CR 197-08-2023 PROMENADE-FLEUVE - FABRICATION DES ÉLÉMENTS SIGNALÉTIQUES – OCTROI DE CONTRAT

CR 252-10-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) selon une décision du conseil prise par la résolution CR 197-08-2023;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été publié le 13 septembre 2023 et prenait fin le 13 octobre 2023 à 13 h 30;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été déposées dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi 13 octobre à 13 h 35 dans la salle Saint-Laurent de la MRC de Portneuf en présence de trois représentants de la MRC de Portneuf et d'un soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que seuls le nom des entreprises soumissionnaires et le prix soumis ont été divulgués à voix haute;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est celle déposée par Les Agences de l'Est P.J. inc.;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la conformité et de l'admissibilité des soumissions a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme et admissible et qu'elle entre dans le cadre budgétaire du projet;

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le mandat soit accordé à Les Agences de l'Est P.J. inc. au montant total de 59 744,48 \$ incluant les taxes applicables;

QUE les devis d'appel d'offres (administratif et technique), les addendas, la soumission incluant toutes les annexes, l'offre de prix finale ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre la MRC et le soumissionnaire retenu;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Promenade-Fleuve » numéro 02 62107 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – DOSSIER RECOMMANDÉ

CR 253-10-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté un Programme d'aide à la restauration patrimoniale dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier le 9 décembre 2020 (CR 294-12-2020);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale (CR 146-05-2021) vient encadrer la mise en œuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles en 2023 pour ce programme;

CONSIDÉRANT qu'un projet admissible a été analysé en fonction des paramètres prévus par cette politique et que le projet recommandé est le suivant :

Numéro de dossier	Projet	Municipalité	Coût de projet admissible	Montant admissible
PAR 2023-05	Réfection de la toiture et isolation de celle-ci, et réfection de la cheminée	Cap-Santé	74 400 \$	20 000 \$

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde la subvention mentionnée ci-dessus pour un total de 20 000 \$, somme disponible au budget du Programme d'aide à la restauration patrimoniale;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités à signer le protocole d'entente avec le promoteur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 2

CR 254-10-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont signé une convention d'aide financière dans le cadre du programme Accès entreprise Québec en octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le MEIE propose la signature d'un nouvel avenant afin de modifier l'article 3.1 de l'annexe A de la Convention d'aide financière intervenue entre les parties en date du 4 février 2021 et modifiée par l'Avenant 1 intervenu entre les parties en date du 23 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que cet avenant a été transmis au préalable aux membres du conseil et qu'il vise à préciser l'admissibilité des frais reliés à des ressources externes;

Il est proposé par Mme Julie Quintin et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC l'Avenant 2 à la convention d'aide financière Réseau Accès entreprise Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET « SIGNATURE INNOVATION »

CR 255-10-2023

CONSIDÉRANT la création par le gouvernement du Québec du Fonds régions et ruralité (FRR) en décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le FRR comporte 4 volets dont le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 290 787 \$ pour 5 ans, totalisant 1 453 935 \$ sur la période de 2020-2024;

CONSIDÉRANT que le comité des priorités de la MRC de Portneuf du 17 octobre 2023 recommande de procéder à la demande d'aide financière quant à la démarche du projet « Signature innovation », soit le projet du Manoir Allsopp et du Fort Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a déjà reçu une somme de 50 000 \$ de la part du Secrétariat à la Capitale-Nationale en 2021 afin de procéder à l'élaboration du projet;

CONSIDÉRANT que la demande d'octroi des sommes et du devis du projet doit être déposée avant le 15 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf doit apporter une contribution minimale représentant 20 % de la somme consentie par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale peuvent contribuer aux 20 % de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE la MRC de Portneuf signifie son intérêt au Secrétariat à la Capitale-Nationale de procéder à une demande dans le cadre de son projet « Signature innovation », et ce dans un domaine d'intervention mettant en valeur les particularités et les priorités de la MRC de Portneuf, soit le projet du Manoir Allsopp et du Fort Jacques-Cartier;

QUE la MRC de Portneuf autorise l'envoi des formulaires requis aux fins d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 3, et ce pour une somme de 1 403 935 \$;

QUE la MRC de Portneuf autorise M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités, à signer et à déposer les formulaires pour l'aide financière quant à la finalisation du projet signature, soit « Manoir Allsopp et Fort Jacques-Cartier »;

QUE la MRC de Portneuf autorise une contribution financière à hauteur maximale de 400 000 \$ dans le cadre de la finalisation de son projet « Signature innovation »;

QUE la part financière maximale de 400 000 \$ soit prise à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale de la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de Portneuf toute entente avec le

Secrétariat à la Capitale-Nationale dans le cadre du projet « Signature innovation », soit « Manoir Allsopp et Fort Jacques-Cartier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.11 MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)
– AUTORISATION DE DÉPOSER AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)**

CR 256-10-2023

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf a été adopté en mars 2016;

CONSIDÉRANT que le portrait qui y est présenté date et que certaines des données proviennent de statistiques de 2011;

CONSIDÉRANT que le contexte agricole et agroalimentaire a énormément évolué depuis 2016 et que le portrait ainsi que le plan d'action ont besoin d'être mis à jour;

CONSIDÉRANT que de nouveaux enjeux pourraient être ajoutés dans un PDZA à jour et revu dont notamment la notion de plan de développement de communauté nourricière;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a récemment lancé le Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026;

CONSIDÉRANT que le volet 1.1 de ce programme vise à aider les territoires à établir les priorités de développement du secteur agroalimentaire en appuyant la réalisation des démarches de planification territoriale ou de planification stratégique sectorielle;

CONSIDÉRANT que le programme volet 1.1 du MAPAQ sera ouvert du 3 novembre au 8 décembre 2023 et peut couvrir 80 % des frais admissibles ou un maximum de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale peuvent contribuer minimalement aux 20 % de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le dépôt d'une demande de financement au MAPAQ dans le cadre de son Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, volet 1.1;

QUE des sommes soient réservées dans le cadre du Fonds de la région de la Capitale-Nationale de la MRC de Portneuf à hauteur maximale de 50 000 \$ en fonction des coûts finaux aux fins de l'élaboration de la mise à jour de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

QUE la MRC de Portneuf autorise M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités, à signer et à déposer les formulaires pour l'aide financière quant à la mise à jour de son PDZA;

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de Portneuf toute entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de la mise à jour de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 FONDATION SANTÉ PORTNEUF – PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RANDONNÉE VÉLO SANTÉ – ALCOA

CR 257-10-2023

CONSIDÉRANT que la Fondation Santé Portneuf a tenu son événement-bénéfice annuel Randonnée vélo santé – Alcoa le 9 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que la collecte de fonds vise à soutenir le développement de soins de proximité sur le territoire de Portneuf et d'améliorer les milieux de vie des aînés qui résident dans les six centres d'hébergement de notre région;

CONSIDÉRANT que M. Bernard Gaudreau a représenté la MRC de Portneuf lors de l'événement;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement aux actions de la Fondation;

Il est proposé par M. Philippe Gasse et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme de 1 500 \$ à la Fondation Santé Portneuf, pour la participation du représentant de la MRC, M. Bernard Gaudreau, à la Randonnée vélo santé – Alcoa;

QUE ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu la semaine dernière, et que les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Yves Bédard mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 5 octobre dernier concernant l'évolution du dossier de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard Gaudreau indique qu'une rencontre de la commission est prévue dans les semaines à venir.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre du comité est planifiée le 1^{er} novembre prochain, et que cette dernière sera suivie d'une présentation sur les enjeux sociaux du territoire de la région de Portneuf en présence de l'ensemble des maires.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Bernard Gaudreau indique qu'une rencontre du comité est prévue le 2 novembre prochain. Il souligne le bon déroulement de la pratique du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) qui a eu lieu au kilomètre 32 des territoires non organisés, le 30 septembre dernier.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Jacques Delisle mentionne qu'une rencontre du conseil d'administration de la CTRP est prévue dans les prochaines semaines.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Archill Gladu indique qu'il n'y a rien à signaler concernant la Régie.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du Forum des élus n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Jean-Claude Léveillé annonce que le quai de Les Écureuils fait maintenant partie de l'application mobile *Parcs symphoniques* créée par l'Orchestre symphonique de Québec. C'est le premier espace public situé à l'extérieur de la ville de Québec qui permet, grâce à une application, d'entendre les différents instruments comme si vous vous trouviez au cœur de l'Orchestre, selon vos déplacements réels dans le parc.

M. Mario Alain remercie la MRC pour sa contribution financière à la Randonnée vélo santé – Alcoa. Il ajoute qu'un 2^e événement-bénéfice, soit le Grand Bal, aura lieu le 24 novembre prochain, au Centre multifonctionnel Rolland-Dion de Saint-Raymond. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets, sur le site Web de la Fondation ou auprès de lui, au coût de 300 \$.

M. Michel Blackburn fait un retour sur la résolution entérinée séance tenante concernant le projet du Manoir Allsopp. Il remercie sincèrement et personnellement les membres du conseil pour leur vision et leur engagement envers l'histoire du Québec, et plus particulièrement celle de la région de Portneuf.

M. Bernard Gaudreau remercie à son tour M. Blackburn pour son implication et son engagement réel envers ce projet, et ce, depuis de nombreuses années.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 258-10-2023

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 35 sur la proposition de M. Jacques Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La greffière-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette